

État d'urgence dans l'éducation : mobilisons-nous dans l'unité !

EDITO

Ce premier trimestre aura été particulièrement éprouvant !

Et oui, sans remplaçant, avec moins, voire plus, d'intervention des maîtresSEs spécialisés, avec des horaires flexibles et des journées à rallonge (merci l'AP !) c'est plus dur, beaucoup plus dur !

Dans les écoles, face au mépris affiché d'un ministre qui n'écoute en aucun cas ce qui se passe et se vit sur le terrain, la colère monte...

Et il y a des raisons, beaucoup de raisons !

Darcos avait demandé un rapport sur les remplacements à un cabinet d'audit privé. Résultat ? Il propose de faire appel à des « jeunes retraités » et à des « étudiants en master » !

Qui a dit que masterisation rime avec précarisation ?

En Seine-Saint-Denis, l'inspecteur d'académie propose d'augmenter le nombre d'élèves par classe dans l'est du département (Montreuil, Les Lilas, Noisy, etc...) afin de trouver des remplaçants pour le bassin 1 (Saint-Denis, Stains, Pierrefitte, etc...). C'est une mise à mort des seuils spécifiques au 93, gagnés par trois mois de grève en 1998 ! Il n'en est pas question !

Quant aux RASED et aux élèves en difficulté, le même IA a refusé de revenir sur les sédentarisations de maîtresSEs E !

Rappelons aussi que le dernier rapport de l'IGEN se demandait si les RASED étaient vraiment « efficaces » dans la lutte contre la difficulté scolaire !

SUD Éducation exige le retour de tous les postes supprimés de RASED en 2008 et en 2009.

Alors que les résistances s'organisent localement :

- contre Base Elèves, des parents portent plainte contre le fichier ;

- pour des remplacements, des villes se mobilisent devant les inspections de ville, départementales ou au rectorat (Saint-Denis, Sevan, Saint-Ouen, etc...).

Il faut se mobiliser TOUS ENSEMBLE !

Nous devons nous faire entendre !

Nous, professionnels de l'éducation, nous avons des solutions :

- sur les remplacements
- sur la lutte contre les difficultés scolaires
- sur les effectifs
- sur la précarité
- sur la formation initiale.

Il est urgent d'élaborer tous ensemble nos revendications. Mais, nous faisons tous la même analyse, ce ne sont pas seulement des journées de grève isolées qui nous feront gagner. Il faut construire un mouvement de grève durable.

SUD Éducation propose régulièrement des intersyndicales pour construire l'unité.

Nous maintiendrons notre démarche unitaire, car seule l'unité dans la grève durable pour nos revendications nous permettra de gagner tous ensemble !



Évaluations nationales

La mystification continue

S'appuyant sur un rapport partial et orienté de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, le ministère se lance dans sa deuxième campagne d'évaluations nationales alors qu'aucun bilan rigoureux des évaluations de l'an passé n'a été fait. Et de nombreuses questions restent en suspens...

À la rentrée 2007, le ministre de l'éducation, Xavier Darcos, avait annoncé un renforcement de l'évaluation des élèves en primaire et une évolution des contenus des évaluations nationales pour les élèves de CE1 et de CM2. Le 11 décembre 2007, il précisait publiquement que les résultats de ces évaluations «*seront rendus publics école par école dès la rentrée 2009*».

Depuis, le Ministère a renoncé à la publication des résultats école par école, ce qui aurait entériné une mise en concurrence sauvage des écoles les unes avec les autres, condamnée et refusée par le milieu enseignant. Néanmoins, **les performances « de la France entière, des académies et des départements » ont été accessibles en ligne.** La hiérarchie s'est emparée des résultats pour «*repérer les marges de progrès, fixer des objectifs locaux et mobiliser les équipes*».

Les orientations du ministère sont claires et explicites : alors que les anciens protocoles privilégiaient le diagnostic et constituaient ainsi des outils professionnels pour la classe, **les prochains tests sont exclusivement ciblés sur la mesure des acquis scolaires des élèves par rapport au programme.** Autrement dit, ils ne visent qu'à mesurer la performance du système éducatif, celle de l'élève tout autant que celle de l'enseignant et de l'équipe pédagogique.

On prépare l'opinion publique à l'idée que la mission première de l'enseignement réside en la quête permanente de la performance et du classement. Les élèves sont en effet répartis selon leur niveau en deux moitiés égales, pour définir une médiane permettant des comparaisons départementales, académiques et nationales. **On introduit subtilement à l'école. Une culture du résultat et du mérite, dont on connaît pourtant les dégâts et les écueils dans l'univers impitoyable de la grande entreprise.**

Qui plus est, une prime de 400 euros «*exceptionnelle*» a été versée aux enseignant-es pour faire passer ces évaluations. L'individualisation des salaires et la fragmentation des carrières sont des réponses à l'opposé de ce que nous attendons pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail. C'est aussi une façon inique et méprisante de s'asseoir sur le travail en équipe qui prévalait dans de

nombreuses écoles pour la passation, la correction et l'analyse des livrets d'évaluation. **C'est en résumé un déni du travail en équipe et une mesure contraire aux bonnes pratiques.**

Cette réforme n'a rien à voir avec l'Éducation. Elle participe de la casse généralisée de l'École publique et laïque. Elle est à l'opposé de nos aspirations, de nos convictions éducatives et de nos missions professionnelles, tant d'un point de vue éthique que sur le plan didactique et pédagogique.

A PROPOS DU REFUS DES EVALUATIONS

La prise de position de deux collègues de CM2

Il est vrai qu'avec Philippe nous avons hésité sur la décision à prendre; les mots de Philippe sont justes : il parle de risques traumatiques. Je crois que nous avons tous les deux parlé de bienveillance en salle des maîtres. J'ai envie de dire que nous sommes animés par le même souci de "prendre soin" de nos élèves. Ces évaluations ont oublié l'élève. Elles éliminent l'individu - l'enfant- avec tout son vécu, bon ou mauvais élève, sage, indiscipliné, agité, effacé, que sais-je, ils ont tous leurs bons et mauvais côtés ma bonne dame... Il faut se révolter contre ces évaluations parce qu'elles sacrifient le vécu réel de ces enfants à une prétendue technicité de la pensée : en dessous de 33 % de réussite, ils peuvent justifier d'un suivi RASED...

Les grilles d'évaluation constituent-elles la norme raisonnable qui permet de juger des qualités, des possibilités d'un enfant ?

Un enfant (n'est-ce pas, les papas et les mamans, et les autres aussi?), c'est toujours un projet, ça foire, ça merde, ça réussit, sait-on vraiment comment ça marche ? Et on voudrait les réduire à ce qu'ils restituent de leçons plus ou moins bien faites, plus ou moins intéressantes, plus ou moins utiles?

Au fond, les thuriféraires de ces évaluations, dans leur grande bienveillance, nous disent : l'outil est juste parce qu'il a pour fonction de distinguer là (et comment et peut-être pourquoi) où l'on réussit et là (idem) où l'on échoue. Cette connaissance permettra, c'est le fantasme démagogique de tous nos évaluateurs, de n'avoir que des élèves qui réussissent. Mais, putain, si tous nos petits Français pouvaient se classer comme des Finlandais! Pas de pot, ça marche pas. Et Philippe et moi, nous gardons bien serré dans notre poing, un peu de liberté, un peu de soin, d'attention, pour ces petits qui ne réussiront pas leur évaluation. Ce serait pour nous la meilleure réponse à ceux qui veulent imposer la compétition entre écoles, entre équipes, entre enfants, entre catégories socio-professionnelles.

Nous ne jouerons pas ce jeu là.

Nous ne ferons pas passer ces évaluations.

Résistons aux pressions hiérarchiques

Nous reproduisons ici la lettre envoyée le 3 décembre par la section Sud éducation d'Aubervilliers à propos des pressions hiérarchiques dont certains collègues font l'objet de la part de l'IEN. Nous avons anonymé les écoles concernées.

Monsieur,

Notre section SUD éducation d'Aubervilliers s'indigne vivement de certains dérapages verbaux inacceptables émanant de notre IEN.

Vendredi 26 novembre, lors d'une visite d'inspection à l'école XXX, Mme Zarkout a soutenu auprès de la directrice que la motion votée en conseil d'école (voir en annexe) n'avait rien à faire dans un conseil d'école. Ceci, après avoir abordé la question, la veille, auprès des collègues de RASED, lors de leur réunion mensuelle.

Cet incident revêt à nos yeux une inquiétante gravité, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, car ce n'est pas un incident isolé. En effet, en juin 2008, un incident de même nature nous avait déjà fait réagir auprès de vos services. Mme l'IEN était alors intervenue lors d'un Conseil des Maîtres de l'école YYYYYY en laissant entendre que des « pressions » étaient exercées par « certains collègues », selon ses dires, pour faire voter des motions en Conseil des Maîtres, et avait ensuite demandé à chaque enseignant, à tour de rôle, de s'exprimer sur une motion précise, votée lors d'un Conseil précédent.

De plus, il apparaît que, lors de plusieurs inspections, entre septembre 2009 et aujourd'hui, Mme l'IEN a demandé à l'enseignant visité sa position sur l'AP en faisant clairement référence au mouvement de « gel » de l'année dernière.

Mme l'IEN confond ainsi allègrement les moments institutionnels et syndicaux. Ce faisant, elle place nos collègues dans une position difficile, voire déstabilisante. Or, il est clair qu'en Seine-Saint-Denis, et notamment dans notre ville, les enseignants n'ont pas besoin d'être déstabilisés par leur hiérarchie, bien au contraire.

Cette attitude vis à vis du syndicalisme reste d'ailleurs pour nous une énigme : Mme l'IEN se permet d'en parler à des moments où il ne devrait pas en être question, de la manière que nous exposons plus haut, mais aussi parfois sous forme de reproches explicites et ciblés dès lors qu'un enseignant fait mine d'argumenter dans une direction non voulue ; elle n'accepte pas, en revanche, l'échange avec les organisations syndicales, tout du moins la nôtre (6 demandes d'entretien au cours de l'année 2008-2009 – 6 rejets).

Cependant, le plus grave à nos yeux est la remise en question des avis des Conseils des Maîtres et des Conseils d'Ecole que se permet Mme l'IEN, et ce de façon redondante et régulière.

Si l'on compte les dizaines – et plus probablement les centaines – de motions émanant chaque année de ces

Conseils ainsi que des Conseils d'Etablissement des EPLE, si l'on ajoute que de ces centaines de motions aucune n'est rejetée par vos services, on est en droit de se demander comment (et pourquoi ?) un IEN, depuis le fin-fond de sa circonscription, peut s'arroger le droit de contester celle de telle ou telle école.

Mme l'IEN d'Aubervilliers 1 n'ignore sans doute pas ce qu'affirme l'article 18 du décret 90-788 du 6 septembre 1990 : « *Le Conseil d'école [...] donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; L'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés [...].* »

Rien ne peut mieux justifier que les Conseils d'Ecole soumettent au vote une ou des motion(s).

Enfin, monsieur l'Inspecteur d'Académie, que dire de cette attitude qui consiste à demander individuellement des « explications » sur une prise de position collective ?

Nous précisons d'abord que, même en privé, il nous semble incongru, voire quelque peu « tabou » de demander à quelqu'un sa position individuelle sur un vote auquel on n'a pas participé.

Nous ajoutons, sans préjuger de la prise de position effective de nos collègues ainsi montrés du doigt en pleine réunion de travail, qu'il nous semble que Mme l'IEN devrait consacrer une partie de son temps professionnel à quelques lectures saines, les articles 19, 28 et 29 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre

1948 faisant un bon début. L'article 19 ne stipule-t-il pas : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions [...]* » ?

Nous sommes sûrs que vous serez d'accord avec nous pour dire que l'esprit de la DUDH, à travers celui de la Constitution de notre République, doit s'appliquer même dans les relations entre les différents personnels de l'Education Nationale.

Toutes ces raisons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous poussent à vous demander de rappeler Mme l'IEN d'Aubervilliers 1 à ses fonctions et aux limites que les dites fonctions ne lui permettent pas de dépasser.

De plus, nous vous saurions gré de bien vouloir réaffirmer le droit d'expression des Conseils d'Ecoles, des Maîtres et d'Etablissement auprès de l'ensemble des personnels concernés et notamment auprès des différents niveaux de la chaîne hiérarchique.

Vous remerciant par avance du temps que vous ne manquerez pas de consacrer à cette affaire, nous vous assurons, Monsieur, de notre attachement au service public d'éducation.

ET SUD S'OCCUPE
DES INSPECTEURS
AUXILIAIRES
ET
PRÉCAIRES



MYTHES ET RÉALITÉ

LE DEVOIR DE RÉSERVE N'EXISTE PAS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LE DEVOIR DE RÉSERVE N'EXISTE PAS dans la FPE (Fonction Publique de l'Etat, statut général, lois 83-634 et 84-16 et dont ne ressortissent ni les magistrats, ni les militaires ni les fonctionnaires du parlement, qui, eux, ont un devoir de réserve). Seule existe une obligation de discrétion professionnelle. Or cette obligation est très limitée et ne peut s'appliquer à ces différents clips. La PREUVE : Article 26 de la loi 83-634 "Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal (=assistantes sociales, médecins et autres professions "à secret" : ces oiseaux-là ne sont ni enseignants, ni chefs d'établissement).

Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. /.../"La circu-

laire du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires décline cette obligation de discrétion professionnelle de façon extensive dans les termes suivants :"/.../ les membres d'une commission /.../ manqueraient à une obligation légale s'ils rendaient publics les pièces et les documents à caractère nominatif qui sont ainsi portés à leur connaissance par l'administration."

EN CLAIR, l'obligation de discrétion s'applique au fonctionnaire relativement aux données nominatives auxquelles il a accès dans le cadre de ses missions ; exemple : des informations individuelles sur tel problème de famille que rencontre un élève... toutes choses qui ne peuvent en aucun cas être reprochées à ces professeurs. Il faut donc lutter contre l'abus de pouvoir de l'Etat qui est bien le premier à ne pas respecter ses propres lois !

Aides personnalisées : devoir d'obéissance jusqu'où ?

Réaction d'un collègue du 94 , face à l'attitude de son inspecteur pendant le gel des 60h des aides personnalisées l'année dernière .

Monsieur l'inspecteur,

Vous avez comme l'ensemble de vos collègues été confronté cette année à la décision d'un certain nombre d'enseignants de ne pas assurer les heures (54) d'aide individualisée auprès des élèves. Inutile de revenir sur les arguments avancés par ces enseignants, vous les connaissez bien, ils vous les ont exposés à plusieurs reprises. Ces mêmes enseignants ont pour une bonne partie d'entre eux fait des « contre-propositions » sur l'utilisation de ces 54 heures. Toutes leurs propositions ont été repoussées, nous devrions dire ignorées, puisqu'elles n'ont jamais été discutées.

Au fond, face à ces enseignants, responsables et lucides, puisqu'ils ont posé la question du sens et de la fonction de ce dispositif avant de l'appliquer (on imagine difficilement un enseignant ne se posant pas la question du sens et de la finalité de ses pratiques), la seule réponse que vous ayez apportée est celle des sanctions qui s'appliqueraient en cas de refus d'obéissance à la hiérarchie, donc de non application du dispositif d'aide individualisée. Vous saviez bien, Monsieur l'inspecteur, qu'à manier la punition, on finit toujours par gagner, à moins d'avoir affaire à des martyrs, ce qui semble pour le moins, et heureusement, passé de mode aujourd'hui.

Peu à peu, les enseignants qui avaient jugé ce dispositif vain, inutile, voire nocif pour certains, ont cédé : ils ont fini, à contre cœur et sans conviction, par accueillir des élèves le soir, après une journée fatigante tant pour les enfants que pour les enseignants, ou à 11 heures 30, quand chacun aurait préféré se restaurer... Au fond, ce dispositif ignore définitivement l'enfant comme être pourvu de besoins et de désirs, pour le plier à une bureaucratique gestion d'heures, de personnels, et à une organisation « rentabilisée » de son temps. Cela, Monsieur l'inspecteur, aurait pu se discuter, susciter le débat ; il n'a jamais été possible d'échanger sur ces oppositions. Et pourtant, qu'elles étaient lourdes de sens. Face à la diversité des opinions de ces enseignants « geleurs », il n'y a jamais eu qu'une réponse : répression...

Mais, Monsieur l'inspecteur, je m'interroge sur ce refus à accepter de débattre, parce qu'au fond, bien souvent, c'est du débat, où l'on confronte le pour et le contre, où chacun

avance ses arguments, où s'exprime une raison (parce que, n'est-ce pas, nous sommes entre êtres raisonnables), bref, où la pensée retrouve ses droits, s'exerce, et finit par construire une rationalité, une action cohérente dont chaque acteur a accepté la validité (même si l'expérience –l'évaluation- viendra affirmer ou infirmer les décisions prises) que s'élabore une solution.

De ce débat, donc, point, et peu à peu nos collègues, par lassitude, par besoin (et oui, le salaire d'un enseignant ne suffit pas toujours ...), par peur (ce qui devrait tous nous interroger) pour certains, par reprendre l'aide individualisée.

Les derniers à résister, Monsieur l'inspecteur, vous les avez rencontrés lundi 6 avril. Ils vous ont dit qu'ils mettraient en place l'aide individualisée. Leur résistance était devenue vaine, puisque le discours de la répression avait fait son œuvre...

Vous avez alors, Monsieur l'inspecteur, informé ces collègues que vous viendriez personnellement contrôler qu'ils assureraient « véritablement » ces heures.

Cela, Monsieur l'inspecteur, vos collègues du département, qui ont été mis face aux mêmes types de résistances, ne l'ont pas tous fait. Peu d'entre eux ont poussé le zèle (dévouement ?) jusque là.

Ce qui conduit, évidemment, Monsieur l'inspecteur, à s'interroger sur ce zèle. Que signifie une telle volonté de faire en sorte que l'obéissance soit avérée, que soit mise en doute la parole de ces collègues, que l'on stigmatise ceux là plus que d'autres qui exprimaient le même refus. De quoi étaient-ils fautifs ? Rien, si ce n'est d'avoir voulu rester en accord avec leurs convictions le plus longtemps possible.

Aussi, Monsieur l'inspecteur, me suis-je interrogé sur ce que signifie le zèle, sur ces intentions qui placent l'obéissance comme oblitération de toutes autres pratiques. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment on utilise cet argument (comme pouvoir sur l'autre, mais aussi comme pouvoir de soi), à l'exclusion de tout autre.

J'ai, et je dois vous dire aussitôt que je ne compare ni les hommes, ni les situations, ni les époques, ni les volontés, trouvé un texte majeur sur la problématique de l'obéissance et du zèle. C'est le compte rendu de Hannah ARENDT sur le procès d'Eichmann. Vous comprendrez, Monsieur l'inspecteur, pourquoi toute comparaison me semble inadéquate

même indécente. Vous êtes inspecteur de l'éducation nationale ce qui nous laisse encore quelques éléments communs. Ce qui justifie mon interrogation.

Que dit Hannah Arendt sur cet excellent fonctionnaire qu'est Eichmann ? Elle parle, le concernant, de banalité du mal. En quoi, se demande Hannah Arendt, un grand criminel peut-il donner corps à cette notion de banalité du mal ? Rassurez-vous, Monsieur l'inspecteur, à aucun moment il ne me vient à l'esprit de vous assimiler à un individu de la trempe d'Eichmann. Seule m'interroge cette convergence de pensée sur l'obéissance. Vous aurez, j'en suis sûr, dans des circonstances d'une gravité absolue, la capacité de penser l'urgence et la nécessité de l'action. C'est pourquoi chacun d'entre nous garde du respect d'abord pour votre personne, mais aussi pour votre fonction.

Revenons à cette banalité du mal, qui nous questionne, puisqu'elle fait le lien (via l'obéissance, Eichmann ne prétend pas autre chose que d'avoir obéi aux ordres) entre certaines situations extrêmes et d'autres quasi-quotidiennes. Au fond, ce qui traverse le discours de tous ces « intermédiaires hiérarchiques », c'est que l'ordre a valeur absolue et qu'il n'est pas discutable. Pour résumer, l'obéissance est la qualité requise de tout fonctionnaire. Elle semble l'être aussi de tout élève et nous, enseignants, savons bien que ça ne marche pas ...

Que dit donc Hannah Arendt de cette obéissance, qui conduit à penser Eichmann comme un paradigme de la banalité du mal ? Ce qui caractérise la personnalité d'Eichmann, selon Hannah Arendt, c'est « l'absence d'imagination », « l'incapacité à penser ». Ce qui ne veut pas dire qu'Eichmann est insensible à autrui, il peut prendre en compte les interventions de celui qui lui parle, qui l'interroge, qui s'intéresse à sa personne. C'est dans le monde distancié de l'institution qu'Eichmann ne peut plus différencier personnes et choses. Tout se passe comme si le changement d'échelle correspondait à un changement de réalité. L'institution, parce qu'elle autorise une distance (par ses règlements, ses fixations de rôles, la médiation des discours), autorise la fuite de la pensée. A l'autonomie du sujet pensant, elle substitue la conformité de chacun aux pratiques demandées. Elle élimine l'acte de penser au profit d'une soumission à la règle normative. Elle pose comme principielle son autorité, afin d'annihiler tout processus de pensée. La banalité contre l'originalité. La conformité contre la surprise.

Il n'a pas suffi à Eichmann d'obéir, il lui a fallu aussi être zélé. Ce qui signifie qu'il a tout fait pour que son rôle soit bien rempli et que la machine fonctionne au mieux.

Le zèle est, dans tous les cas, la réponse qui permet d'éviter tout questionnement sur l'action. Plutôt bien faire que de s'interroger sur ce que l'on fait. Plutôt s'investir –se perdre– dans l'excellence de la réalisation que de se perdre –s'investir– dans la réflexion sur sa pratique. Il y a là un vrai problème d'investissement psychologique, dans la mesure où ce positionnement est d'ordre à déstabiliser l'équilibre psychologique du sujet ...

Le zèle, ici, Monsieur l'inspecteur, consiste à aller contrôler ces enseignants qui ont voulu, jusqu'au bout, porter leurs convictions. Plutôt que de s'interroger sur les motivations de ces collègues, il est sécurisant de penser que ce sont de potentiels tricheurs... Il est au fond rassurant de se dire que chacun reste dans son rôle : vous, ordonnant (ou, version soft, distillant la bonne parole) et eux, exécutant (ou version soft, bons fonctionnaires, ne pensant pas, indifférents aux conséquences de leurs pratiques), s'interdisant tout jugement sur les « ordres » qui leur sont donnés.

Loin de moi, Monsieur l'inspecteur, toute idée de mettre en relation deux situations, deux époques, deux personnes, dont je ne connais ni l'histoire, ni les pensées. Seule reste cette pratique peu commune : le zèle. Faire un petit peu plus, un

petit peu mieux que ce qui est demandé. Parce que l'obéissance conduit toujours à la sécurité quand la mise en question et l'interrogation conduisent à une mise en péril ; il est toujours plus simple d'accepter la conformité, sans la questionner, que d'essayer de se situer de façon critique par rapport aux injonctions autoritaires. C'est contre cet ordre de la soumission que certains d'entre nous ont montré leur capacité à résister. Puisse cet esprit rester vivant et inspirer l'action du plus grand nombre. La liberté sera à ce prix.

Vous avez, ici, Monsieur l'inspecteur, fait votre choix. L'obéissance comme vertu contre la censure sur toutes nos questions. Vous en portez la responsabilité, parce que certains de vos collègues, dans la même situation, ont choisi le dialogue, voire une complicité non avouée.

Nous sommes encore quelques uns, Monsieur l'inspecteur, à penser que le sens moral ne relève pas d'un processus banal. Nous sommes encore quelques uns à accepter de prendre le risque de la pensée contre la soumission, de la responsabilité contre l'obéissance.

Cela, Monsieur l'inspecteur, ne peut nous être enlevé. Nous plierons certes, contre les coups, contre la répression. A quel prix, Monsieur l'inspecteur ? Et, au fond, pourquoi, Monsieur l'inspecteur ? Nous qui savons, pour avoir lu Hannah Arendt, que l'ordinaire de l'obéissance ne permet que de camoufler la banalité de l'individu. Est-ce pour de si petites pensées que nous sommes devenus enseignants ? Est-ce pour des enseignements aussi mesquins que nous travaillons ? Aurions-nous renoncé à toute ambition ?

J'aimerais, Monsieur l'inspecteur, me tromper. J'aurais souhaité d'autres joutes, des discussions passionnées, des convictions réelles et non des injonctions à respecter.

Que reste-t-il au final ? Le sentiment pour beaucoup d'entre nous d'avoir été « matés », contraints à justifier d'un dispositif en lequel nous ne croyons pas. Pour vous, le sentiment d'avoir bien rempli votre rôle et de pouvoir, sincèrement, rendre compte à votre hiérarchie d'une mission bien remplie. Banal et valorisant pour vous... Soit, mais à quel prix, à quel renoncement ? Jamais, Monsieur l'inspecteur, nous n'échangerons notre capacité à penser contre une soumission aveugle –ou intéressée– à l'autorité.

Il en va de notre volonté à échapper à la banalité. Veuillez bien, Monsieur l'inspecteur, considérer cela comme une vertu. Parce qu'au fond, nous pensons que pour chaque enfant qui nous est confié, il nous est reconnu la possibilité de lui donner les moyens de construire son propre avenir, contre les conventions et les préjugés.

Cela, Monsieur l'inspecteur, n'est pas négociable, et n'est surtout pas de l'ordre de la docilité. Ici, malgré les injonctions institutionnelles, s'exerce toujours un jugement, une pensée. En doutant de la parole des enseignants qui vous ont dit leur résignation à mettre en place l'aide individualisée, c'est contre cette pensée libertaire que vous vous opposez. C'est cette capacité à penser la réalité présente que vous mettez en doute. Vous voulez fixer comme banale évidence (qu'il est bienvenu ce retour à l'ordre) cette décision des enseignants. Vous n'avez là d'autre rôle que celui de censeur de la pensée. Peu importe ce qui se joue, pourvu que l'ordre se mette en place...

Quel que puisse être votre pouvoir (au sens de coercition) et l'efficacité de celui-ci, je tiens à vous assurer, Monsieur l'inspecteur, de ma profonde indépendance, et de ma conviction profonde dans les valeurs émancipatrices de l'éducation. S'il s'agissait de former à l'obéissance, d'autres institutions suffiraient. Et, vous comme moi, serions inutiles.

Quant à mes collègues, derniers à reprendre le dispositif d'aide individualisée, je ne peux que respecter leur choix et leur accorder toute ma confiance.

Ils refusent de nous entendre, cassent l'école publique... Prenons position TOUS ENSEMBLE ! Réunissons les états généraux de l'éducation !

Sur la Formation initiale, ils suppriment notre année de formation, initiale rémunérée pour économiser 16 000 postes au Budget 2010. Bref, c'est l'apprentissage de notre métier qui est sacrifié sur l'autel de la RGPP ! Et que dire des futurs « mâtérisés », ayant échoué au concours, dont il est plus que probable de les voir recrutés comme vacataires ?

Sur les effectifs, l'Inspecteur d'Académie du 93, veut « récupérer » des postes dans le bassin 1 en augmentant le nombre d'élèves par classe dans les écoles des villes de l'Est du département. C'est déshabiller Paul (Les Lilas ? Montreuil ?) pour habiller Pierre (St-Denis, Stains). Non ! Il n'y a aucune solution sans création de postes ! Laisser faire ça, c'est introduire la division entre collègues mais surtout c'est revenir sur les acquis de la grève victorieuse du printemps 1998. Les enseignants, en grève reconductible, avaient obtenu 3000 postes supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis !

Sur les remplacements, la situation est d'autant plus intolérable (plus de 500 journées non-remplacées à St-Denis depuis Septembre !!!), que la liste complémentaire n'est toujours pas ouverte !!!! Et l'IA est capable de nous dire que le remplacement ne sera pas réglé par des créations de postes de remplaçants supplémentaires !!!! C'est Brazil !!!

Sur la lutte contre les difficultés scolaires, l'IA nous a répété qu'il refusait de revenir sur la sédentarisation des maîtres E, qui représente une véritable saignée de moyens RASED pour des élèves qui en ont particulièrement besoin !!! Pour remédier aux difficultés des enfants de Seine-Saint-Denis, il reste, selon le rectorat, les AP, les stages de remise à niveau et...les personnels RASED qui ont survécu au plan social de 2009 !

Sur la précarité, les collègues CAE-CAV-EVS et les AVS ont acquis une expérience professionnelle dans les écoles. Pour de nombreuses équipes et élèves, ces collègues sont devenus des repères, des personnes-ressources et...on les « remercie » au bout de 24 ou de 36 mois ??? C'est ça les « contrats d'avenir » ? Après la précarité, le chômage !

Sur l'école en tant que lieu de transmission du savoir, mais aussi comme institution qui

opère un réel tri social, la mise en place des nouveaux programmes et des nouvelles évaluations accentue la logique de sélection déjà bien présente. Et que dire du fichage généralisé des élèves de la maternelle à l'université (Base élèves, Sco-net, APB, etc.) ?

Tous ces sujets nous concernent ! Pourtant, ni l'Inspection académique, ni le rectorat, ni le ministère ne nous consultent, ne nous prennent en compte. Nous ne sommes pour eux que des « exécutants » ! Ça suffit !

Il est temps de se faire entendre ! Réunissons-nous dans les villes le jeudi 10 décembre pour débattre et prendre position sur ces 5 thèmes :

- Formation Initiale,
- Remplacements,
- Lutte contre les difficultés scolaires,
- Précarité,
- Quelle école ? École de l'égalité ou école de la sélection et du fichage ?

Une fois notre plate-forme rédigée, nous la ferons connaître publiquement. Si les « autorités » départementales, nationales, ne daignent pas nous entendre, nous nous mettrons en grève reconductible jusqu'à satisfaction de nos revendications.

L'ÉCOLE RÉHABILITE
L'ASCENCEUR SOCIAL



2009– 2010

- Adhésion
 réadhésion

NOM : Prénom :

Age :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél : E-Mail :

Voulez-vous être inscrit(e) :

• sur la liste de discussion « vie interne », liste de débats et d'informations entre adhérents : OUI NON

Situation professionnelle

Corps : Fonction :

Discipline :

Type de poste (BD, ZIL, TZR, ...) :

Temps complet Temps partiel Quotité : % Retraité(e)

Disponibilité Congé Type : Sans poste

Établissement d'exercice

Type (école, collège, LP, lycée...) et nom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur : OUI NON

J'autorise Sud Éducation Créteil à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers Informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Créteil.

Date : Signature :

Montant de la cotisation annuelle :€ payés en 1 fois • 2 fois • 3 fois

J'ajoute 5 % de ma cotisation pour contribuer à la caisse de solidarité de Sud éducation Créteil : OUI somme de :€ NON

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant . Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de :

Sud Éducation Créteil, 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL cedex Tel : 01.43.77.33.59

Fax 01.43.77.65.58 E-mail : contact@sudeduccreteil.org http://www.sudeduccreteil.org/

Salaire mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1000 €	54 €
+ de 1100 €	64 €
+ de 1200 €	75 €
+ de 1300 €	88,5€
+ de 1400 €	102 €
+ de 1500 €	117 €
+ de 1600 €	135 €
+ de 1700 €	153 €
+ de 1800 €	174 €
+ de 1900 €	192 €
+ de 2000 €	210 €
+ de 2100 €	230 €
+ de 2200 €	251 €
+ de 2300 €	272 €
+ de 2400 €	293 €
+ de 2500 €	315 €
+ de 2600 €	340 €
+ de 2700 €	364 €
+ de 2800 €	390 €
+ de 2900 €	416 €
+ de 3000 €	443 €
+ de 3100 €	472 €
+ de 3200 €	500 €
+ de 3300 €	530 €
+ de 3400 €	561 €
+ de 3500 €	593 €
+ de 3600 €	calcul
Au delà ajouter 30 € par tranche de 50 €	

Contacter les sections locales SUD éducation

Alfortville: Thomas Brunet, Elem Octobre, 06 13 44 17 42
Aubervilliers : Sabine Duran, Elem. Condorcet
01 48 33 96 18
Aulnay: Cybèle David, Collège Christine de Pisan,
06 19 36 72 58
Bobigny : Isabelle Dréau, Elém. M. Curie 06 11 82 69 69
Bondy : Patricia Géraud, Elém. d'application Terre St Blaise
01 48 49 27 91
Bonneuil : Gérard Diguët, Elém Romain Rolland A
06 71 30 55 40
Champigny : Eric Charles, Mater Maurice Denis,
06 77 99 99 17
Épinay : Marc Van Der Voerd, Elém A Dumas
01 48 41 70 66
Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey, Elém Henri
Wallon 06 08 58 62 35
Gentilly : Philippe Potard, Collège Rosa Parks,
06 85 32 27 69
Ivry: Sylvain Gondal, Elem M. Thorez A, 01 49 60 26 23
La Courneuve: Stéphane Hibon, Elém Joliot Curie
06 66 92 32 63
La Plaine Saint-Denis : Elodie Boussarie, Elém. A. Césaire
06 73 14 08 55
Le Blanc Mesnil : Luc Colpart, Lycée Mozart 06 22 59 21 00
L'Hay les Roses, Annick Champeau, Collège Chevreul,
06 77 64 23 78
Maisons-Alfort : Emmanuelle Edmond, Elem Parmentier B
06 14 67 32 71
Montfermeil: David Mateus, Elém. V. Hugo 01 45 09 27 80
Montreuil : Christiane Ourliac, Mater Jules Ferry
01 42 87 48 77
Nandy: Philippe Morgallet, Clg R. Buron, 01 60 63 32 25
Orly : Sophie Asselineau, Elem Romain Rolland B
06 65 32 75 17
Romainville : Stéphanie Morisson, Mater M. Cachin
06 28 04 71 51
Rosny sous Bois : Cédric Lecour, 06 20 56 14 94
Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, Mater. H Wallon
06 70 19 67 61
Sevran : Cécilia Dray, Elémentaire Nobel 01 43 83 98 21
Stains : Marie Adline Elém Jean Rostand 06 70 96 16 11
Sucy en brie : Frédéric Çerny, Mat Procession, 01 45 90 36 69
Villejuif : Natalie Charpentier, Elem Robert Lebon,
01 41 73 46 30
Villetaneuse: -Pierrefite : Thomas Donadieu, Elém J-B Clément
06 63 12 23 90
Villeneuve Saint Georges: Alain Taupin, Elem Anatole France,
01 43 89 08 42
Vitry sur Seine : Etienne Roch, Lycée Jean Macé,
06 78 70 14 97

Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil
SUD
Éducation

P

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

PRESSE

DISTRIBUEE

Déposé le : 09 /12 /2009

LA POSTE

Supplément n°1 au JA N°80 de novembre 2009

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

- 1 Édito
 - 2 Évaluation nationale: la mystification continue
 - 3 Résistons aux pressions hiérarchiques
 - 4 Devoirs de réserve : mythes et réalité
 - 5 Aides personnalisées: devoir d'obéissance jus qu'où?
 - 6 Pour des états généraux de l'éducation
 - 7 Bulletin d'adhésion
 - 8 Sommaire
 - 9 Remplacements
 - 10 -11 Base élève
 - 12 Motions masterisation
- Encart : Masterisation



SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducriteil.org <http://www.sudeducriteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631

TOUJOURS PAS DE REMPLAÇANTS DANS LES ÉCOLES ! QU'ATTEND-ON POUR CRÉER DANS L'URGENCE DES POSTES DE ZIL ET DE BRIGADES ?

Depuis la rentrée de septembre, les écoles de Seine-Saint-Denis manquent cruellement de remplaçants. Au moindre congé maladie, tout le monde le sait, il n'y aura pas de ZIL pour assurer les cours !

Les affiches fleurissent sur les portes des écoles de la ville, avec toujours la même mention : « le(la) collègue de la classe X n'est pas remplacé(e) ».

La situation s'aggrave de jour en jour. Ainsi, dans notre Académie, et de manière particulièrement aigüe dans le 93, alors que des postes restent encore vacants et qu'il n'y plus de remplaçants titulaires disponibles, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie ont décidé de ne pas recruter les collègues sur la liste complémentaire et cela pour une simple raison : ils préféreraient utiliser les étudiants qui effectueront des vacations dans le cadre de leur Master pour pouvoir passer les concours enseignants !

Dans plusieurs écoles, certaines journées deviennent insupportables :

⇒ Pour les collègues qui accueillent 2, 3, 4, 5 élèves voire plus dans les classes !

⇒ Pour les élèves qui doivent apprendre dans des classes de fait surchargées !

⇒ Pour les parents d'élèves qui voient le manque d'enseignants assurant les missions de remplacement alors qu'on aura supprimé 50 000 postes dans l'éducation nationale entre 2007 et 2010 !

Pour remédier à cette situation, les deux

« solutions » évoquées par l'inspecteur d'Académie sont :

- Déplacer des collègues du 92 et du 95 pour assurer des remplacements dans le Bassin 1
- Augmenter le nombre d'élèves par classe dans l'est du département pour « récupérer » des postes de ZIL et de Brigades pour le Bassin 1 !

Pour SUD éducation, il n'en est pas question ! Il n'y a pas de solution à moyen constant ! Nous refusons d'opposer les collègues de Montreuil à ceux de St-Denis ! Cette



« solution » n'en est pas une ! C'est revenir sur les seuils d'ouverture de classe, spécifiques à la Seine-Saint-Denis, acquis de haute lutte, grâce à la grève reconductible du printemps 1998 !

SUD éducation demande :

- L'ouverture immédiate de la Liste Complémentaire
- La garantie pour les collègues recruté(e)s de bénéficier, dès septembre 2010, d'une année de PE2, de formation initiale rémunérée à l'IUFM
- La création budgétaire immédiate de postes de titulaires -remplaçants pour l'académie de Créteil (Brigades, ZIL)

